



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

## Analyses de la CAB à l'occasion de la consultation publique pour le futur SDAGE Loire Bretagne 2016-2021

Mars 2013

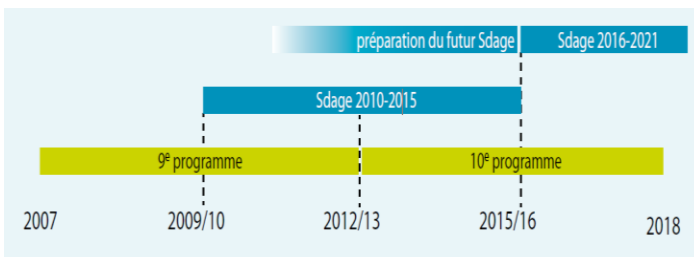


### Qui réalise cette consultation publique?

Cette consultation est organisée par [le Comité de bassin Loire Bretagne](#) qui est en quelque sorte le « Parlement de l'eau » sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne, de la source de la Loire à l'Océan.

*Le Comité de bassin comprend différents collèges où sont représentés à côté de l'Etat et des collectivités, les usagers que sont : les consommateurs, l'industrie, l'agriculture, les pêcheurs, ainsi que les associations environnementales. **L'agriculture biologique est représentée depuis 2 ans au Comité de bassin par Claude Gaulendeau, producteur Bio en région Centre.***

### Sur quoi porte la consultation ?



[Le SDAGE – Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux-](#) fixe les objectifs à atteindre sur une période de 6 ans, en termes de qualité et de gestion quantitative des eaux sur le bassin.

Le SDAGE actuel ne s'achève qu'en 2015 et le Comité de bassin doit déjà travailler le prochain SDAGE 2016-2021

### Avec quel calendrier ?

2012	2013	2014	2015
		3	CP CA Adoption
	2		
1	CA CP		

1 Questions importantes  
2 Etat des lieux du bassin  
3 Projet de Sdage révisé

CA Consultation des assemblées CP Consultation du public

Deux phases de consultation publique sont prévues :

-De novembre 2012 à avril 2013 sur **le choix des questions importantes** à débattre pour préparer le nouveau SDAGE?

-A l'automne 2014 sur **le projet de nouveau SDAGE** en tant que tel

**Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire**

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02

T : 02-41-18-61-40 F : 02-41-18-61-41

M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

## Les thèmes abordés lors de cette première consultation

### Qualité

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

### Milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

### Quantité

Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

### Gouvernance

Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires aujourd'hui et pour demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

## Comment participer à la consultation ?

En remplissant un questionnaire :

### Sous forme papier

Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Avenue Buffon  
BP 6339  
45063 ORLEANS CEDEX 2

### Ou sur le site de l'Agence de l'eau Loire Bretagne :

<http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

## Pourquoi le réseau Bio vous communique-t-il ses analyses sur les enjeux du SDAGE ?

Il nous semble important qu'un maximum d'acteurs soient conscientisés à l'importance de donner leur avis lors de cette consultation publique. En tant qu'organisations de producteurs Bio, nous sommes non seulement en contact avec le milieu agricole et rural, mais aussi avec les consommateurs et les organisations de défense de l'environnement. Nous considérons que notre activité en agriculture biologique fait de nous **non seulement des producteurs d'aliments, mais aussi des « producteurs d'eau »**.

**C'est pourquoi nous pensons qu'il est très important qu'un maximum de citoyens réclament lors de cette consultation publique que l'agriculture biologique soit placée au centre des soutiens de l'Agence de l'eau dans le futur SDAGE.**

---

**Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire**

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02

T : 02-41-18-61-40 F : 02-41-18-61-41

M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

## Propositions pour répondre au questionnaire

Nous vous proposons des éclairages pour construire votre propre opinion :

### Comment considérez vous les grands enjeux ? :

**Garantir une eau potable en quantité et de qualité suffisante, en particulier vis-à-vis des pollutions diffuses agricoles**

Prioritaire  Important  Secondaire

**Retrouver les équilibres écologiques, restaurer la biodiversité, véritable patrimoine naturel**

Prioritaire  Important  Secondaire

**Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique**

Prioritaire  Important  Secondaire

**Éliminer les substances dangereuses dans l'eau**

Prioritaire  Important  Secondaire

**Remplacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire**

Prioritaire  Important  Secondaire

Eclairages proposés par le réseau des producteurs Bio pour construire votre propre opinion :

- La responsabilité de l'agriculture sur le mauvais état de l'eau est clairement mise en avant par les études. **Pour les produits phytosanitaires** : L'agriculture ne laisse écouler vers l'environnement que 1 à 5 % des produits phytosanitaires qu'elle utilise... mais consomme 95 % des produits phytosanitaires utilisés en France. Les cultures les plus consommatrices de phyto sont les légumes, les vignes, les vergers, les grandes cultures intensives. **Pour les nitrates** : La contamination des nappes par les nitrates est essentiellement d'origine agricole avec les engrais chimiques et les effluents d'élevage. **Pour les phosphates** : Les formes utilisées en agriculture sont peu solubles. De plus, le cycle du phosphore est lent dans les sols si bien que les rejets d'origine agricole dans les eaux ne représentent que 25 % des phosphates épanchés et les pertes sont très liées aux risques d'érosion. L'impact le plus important provient donc actuellement des activités domestiques et industrielles.
- **La biodiversité naturelle est non seulement un véritable patrimoine, mais elle est aussi nécessaire aux activités agricoles** et à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. L'abeille est l'emblème de cette biodiversité mise en danger, mais de nombreuses autres espèces végétales et animales interviennent dans les équilibres des maladies et ravageurs
- **L'élimination des substances dangereuses dans l'eau doit bien sûr être réalisée pour potabiliser l'eau, mais même dans cet objectif les traitements demeurent imparfaits et très coûteux.** L'élimination des substances dans la nature est irréalisable, on ne peut compter que sur la capacité d'épuration naturelle des milieux, ce qui peut prendre des dizaines voire des centaines d'années. C'est pourquoi, la priorité nous semble la prévention : éviter de polluer !
- La qualité de l'eau et la quantité disponible est directement liée aux activités et à l'aménagement des territoires : **Ce sont les activités et les aménagements mis en œuvre qui doivent s'adapter au fonctionnement du cycle de l'eau sur chaque territoire et non le contraire.**

### Partagez vous les grandes questions prioritaires suivantes ? :

**Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?**

Tout à fait  Assez  Peu  Pas du tout

**Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer?**

Tout à fait  Assez  Peu  Pas du tout

**Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses**

Tout à fait  Assez  Peu  Pas du tout

**Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires aujourd'hui et pour demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?**

Tout à fait  Assez  Peu  Pas du tout

Eclairages proposés par le réseau des producteurs Bio pour construire votre propre opinion :

- La préservation de l'eau doit être au centre des politiques publiques à long terme. La Directive cadre européenne sur l'eau qui date de 2000, donne ainsi des échéances à respecter pour 2015 / 2021 / 2027. **Mais des dérogations et reports mettent à mal le respect de ces échéances**
- **La préservation des milieux aquatiques est également la garantie de préserver des eaux de qualité**
- **Le partage de la ressource ne doit pas se faire qu'au bénéfice direct des activités humaines.** Elle doit s'inscrire dans le respect du grand cycle de l'eau
- **La préservation de l'eau doit pouvoir bénéficier des mêmes moyens financiers quelques que soient les territoires.**

### Comment jugez vous les pistes d'action ? :

**Pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques**

**Maîtriser l'usage des pesticides et des engrais organiques**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Fédérer les acteurs d'une même filière d'activités ou sur un même territoire pour réduire davantage les pollutions diffuses**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Aménager le territoire pour adapter l'occupation des sols dans les secteurs les plus vulnérables aux pollutions diffuses**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Garantir le niveau de collecte et de traitement des eaux usées dans la durée**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Mieux gérer les eaux de pluie qui se chargent de pollution en ruisselant sur les sols**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Améliorer la recherche des substances chimiques potentiellement dangereuses, renforcer la connaissance et innover pour les réduire à la source**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

Eclairages proposés par le réseau des producteurs Bio pour construire votre propre opinion :

- La maîtrise des pesticides et des engrais organiques est très liée à l'adaptation des exploitations agricoles à leur milieu : Plus on veut produire de manière homogène quelques soient les milieux : les mêmes productions, les mêmes espèces partout avec les mêmes rendements, plus on doit artificialiser l'agriculture et donc utiliser des phytos et des engrais. **Il faut donc avant tout adapter les activités agricoles aux potentiels de chaque territoire.**
- Les agriculteurs ne peuvent pas seuls modifier leurs pratiques si par ailleurs les acheteurs de leurs productions (consommateurs directs, transformateurs ou distributeurs) n'acceptent pas de **s'adapter à des produits différents** ( éventuellement une moins « belle » apparence), **disponibles selon la saison et à des prix rémunérateurs** pour les producteurs (et pas forcément plus chers pour les consommateurs eux-mêmes)
- **Dans les secteurs les plus vulnérables, les activités et les aménagements doivent s'adapter aux bonnes conditions pour conserver des eaux de qualité, et non l'inverse.** Des échanges fonciers peuvent permettre de repositionner des activités plus à risque sur des zones moins vulnérables.
- La mise aux normes des stations d'épuration en Loire Bretagne est maintenant très avancée. Il s'agit maintenant essentiellement de prêter attention à leur entretien. **Les nouvelles molécules détectées : antibiotiques, hormones, perturbateurs endocriniens, métaux lourds,... peuvent cependant amener à une nouvelle vague d'améliorations techniques (en épuration ou potabilisation) qui pourraient à nouveau engendrer des coûts importants !**
- La gestion des eaux de pluie est nécessaire, mais il faudrait en priorité éviter, comme en agriculture, l'émission de polluants et leur transfert dans le milieu

**Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire**

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02

T : 02-41-18-61-40 F : 02-41-18-61-41

M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

### Pour préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer

**Poursuivre l'effort pour empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Sauvegarder et restaurer les zones humides et les services qu'elles rendent**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Mieux préserver la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin, notamment les poissons migrateurs**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Poursuivre l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et la prise de conscience des services qu'ils rendent**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

Eclairages proposés par le réseau des producteurs Bio pour construire votre propre opinion :

- **La préservation des milieux aquatiques est la garantie de préserver des eaux de qualité** (voir argumentaires précédents)

### Pour partager la ressource disponible et adapter nos activités aux inondations et aux sécheresses

**Approfondir la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Assurer en priorité l'alimentation en eau potable, aujourd'hui et pour le futur**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Poursuivre les économies d'eau dans tous les usages : revenir à l'équilibre là où les prélèvements sont intenses et créent un déficit de la ressource**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Etudier la possibilité de stocker l'eau disponible en hiver pour l'utiliser à d'autres saisons, tout en préservant prioritairement l'alimentation en eau potable et la vie des milieux aquatiques**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Sauvegarder ou retrouver le caractère naturel et la qualité écologique des espaces inondables par les crues ou les submersions marines**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Aménager différemment le territoire pour ne pas aggraver les ruissellements et les inondations qu'ils peuvent provoquer**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

Eclairages proposés par le réseau des producteurs Bio pour construire votre propre opinion :

- L'alimentation en eau potable est bien sûr prioritaire, autant que possible, comme le stipule la DCE sur l'eau, à partir de ressources brutes aussi peu polluées que possible. Il y aurait lieu cependant de bien évaluer si les usages d'eau potable sont toujours nécessaires dans toutes les activités, dans l'industrie ou au niveau domestique.

- Il est prioritaire de rechercher les équilibres entre les prélèvements et la régénération des ressources afin de préserver chaque milieu correspondant à chaque stade du cycle de l'eau

- Le stockage à grande échelle de l'eau en hiver peut déséquilibrer certains de ces milieux : régénération des zones humides, dégagements des boues dans les cours d'eau...

- Le meilleur stockage de l'eau est le sol lui-même : plus le sol est riche en humus, plus des haies sont en capacité de freiner l'eau pour la faire pénétrer, plus les zones humides sont bien alimentées, plus les plantes pourront trouver de l'eau directement dans le milieu au lieu de devoir irriguer.

### Pour s'organiser ensemble et mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace

**Assurer la mise en œuvre concrète sur le territoire des priorités d'action définies par les SAGE**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Mobiliser et accompagner des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'amélioration de l'état des eaux**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Mieux articuler la stratégie pour l'eau portée par le Sdage avec les autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports...) et en particulier avec les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Toujours acquérir des données et des connaissances sur les enjeux de gestion de l'eau sur les territoires, les rendre accessibles, compréhensibles et exploitables**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Continuer l'information et la sensibilisation des habitants pour une implication large de leur part**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

**Hiérarchiser les priorités d'action et optimiser les moyens humains et financiers dans un contexte de restrictions budgétaires.**

Parfaitement adaptées ?  Plutôt adaptées ?  Pas très adaptées ?  Pas du tout adaptées ?

Eclairages proposés par le réseau des producteurs Bio pour construire votre propre opinion :

- La gestion globale des actions en faveur de l'eau doivent s'inscrire comme des priorités de l'aménagement territorial et donc être portée au maximum par les acteurs locaux.

### Souhaitez vous proposer d'autres enjeux importants pour l'eau ?

Le programme de travail pour élaborer la stratégie pour l'eau 2016-2021, défini dans le document des Questions importantes du bassin Loire Bretagne, prévoit une concertation régulière avec les acteurs de l'eau (collectivités, industriels et agriculteurs, associations, Etat). Une nouvelle consultation publique aura lieu en 201 sur la stratégie pour mettre en place les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir.

### Souhaitez vous formuler des propositions complémentaires sur ce programme de travail ?

- Vous pouvez à ce niveau reprendre une partie des arguments que nous vous avons proposés en éclairages ci-dessus
- **Vous pouvez par ailleurs mentionner que l'agriculture biologique est un mode de production qui doit être soutenue prioritairement dans les objectifs du SDAGE.** L'agriculture biologique allie en effet préservation des ressources en eau aussi bien en quantité qu'en qualité / alimentation de qualité / capacité à nourrir les habitants de chaque territoire / filières de proximité / rémunérations justes des producteurs

**Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire**

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02

T : 02-41-18-61-40 F : 02-41-18-61-41

M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr